

## Mentions légales

Editeur du site :

GIVE'N'JOY

3 rue de la 1<sup>ère</sup> armée, 68700 Wattwiller

Association inscrite le 01/10/2015 au Tribunal d'Instance de Thann sous les références : Volume 46, Folio n°57

Téléphone : 06 33 57 11 57

Directrice et Responsable de publication : Chloé Gignet

E-mail : [chloe.gignet@givenjoy.fr](mailto:chloe.gignet@givenjoy.fr)

Hébergeur du site :

ONLINE SAS, société par actions simplifiée au capital de 214 410,50 Euros, filiale du groupe Iliad, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS PARIS B 433 115 904, numéro de TVA FR 35 433115904.

**Coordonnées** : ONLINE SAS BP 438 75366 PARIS CEDEX 08

**Fax** : Tel 0899 173 788 (1,35€ par appel puis 0,34€/min)

**Assistance technique** : Tel 0 184 130 000 (Appel non surtaxé)

Propriété intellectuelle :

L'ensemble de ce site relève des législations française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction sont réservés, y compris pour les documents iconographiques et photographiques.

Données personnelles :

D'une façon générale, vous pouvez visiter notre site sur Internet sans avoir à décliner votre identité et à fournir des informations personnelles vous concernant. Cependant, nous pouvons parfois vous demander des informations, par exemple pour établir une correspondance. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en nous contactant aux coordonnées ci-dessus.

## CONDITIONS GENERALES DE PRESTATION DE SERVICE

### ET CONTRAT AVEC LES PARTENAIRES

#### GIVE'N'JOY

#### PRÉAMBULE

Le service Give'N'Joy permet à un bénéficiaire, en situation de précarité sociale selon les critères des Associations partenaires, de pouvoir accéder aux services de Restaurateurs partenaires afin de permettre leur réinsertion sociale, grâce à la générosité de Donateurs.

#### DEFINITIONS :

**Donateurs :** Personne versant une somme par le biais de la plateforme Give'N'Joy afin qu'un bénéficiaire puisse accéder à un repas dans un restaurant traditionnel ;

**Give'N'Joy :** Association dite Give'N'Joy ayant son siège 3 Rue de la 1<sup>ère</sup> Armée à 68700 WATTWILLER inscrite le 1<sup>er</sup> octobre 2015 au registre des associations du tribunal de Thann sous les références Volume 46 Folio n° 57 ;

**Associations partenaires :** Associations locales ayant pour objectif l'entraide et la réinsertion sociale ;

**Bénéficiaires :** personnes en situation de précarité selon les critères des Associations partenaires et qui bénéficieront d'un repas par le biais d'un ticket Give'N'Joy remis par une des associations partenaires ;

**Restaurateurs partenaires :** Restaurateur servant des plats sur assiette dans un local clos, acceptant d'accueillir les bénéficiaires dans son restaurant dans les mêmes conditions que ses clients.

#### ARTICLE 1 - APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET DU CONTRAT – OPPOSABILITE

Les présentes conditions générales de vente (CGU) constituent le socle des rapports entre l'ensemble des parties.

Pour une parfaite transparence, c'est le même document qui sert de conditions générales d'utilisation et de contrat-type avec les partenaires, qui l'acceptent en le datant et le signant en apposant leur cachet, le représentant Give'N'Joy signant et datant lui aussi en apposant son cachet.

Les conditions générales d'utilisation sont accessibles à tous sur le site internet.

Le donateur accepte expressément ces conditions générales en les lisant et les acceptant par un clic en ligne avant toute donation.

Toute condition contraire opposée par l'une quelconque des parties sera, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à Give'N'Joy, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que Give'N'Joy ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales d'utilisation ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

#### ARTICLE 2 – DONS

##### 2.1 Formalisation des dons :

Les dons sont réalisés sur la plateforme internet de Give'N'Joy, après que le Donateur ait pris connaissance des présentes conditions générales d'utilisation en ligne.

A chaque don, Give'N'Joy fera parvenir au donataire un reçu par courriel.

Aucun don ne pourra faire l'objet d'un remboursement, pour quelque raison que ce soit, le montant donné ayant été confirmé à deux reprises en ligne avant validation.

#### ARTICLE 3 – MONTANT

Les dons peuvent être du montant désiré par le Donateur, sans limitation.

Toutefois, il est précisé sur la plateforme Give'N'Joy le montant moyen estimé par repas servi pour chaque restaurant.

La plateforme Give'N'Joy et ses coûts de fonctionnement sont supportés par la différence entre la somme versée par le Donateur et le montant encaissé par le restaurateur, qui accepte une réduction de 15% sur les montants des tickets.

#### ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DE GIVE'N'JOY

Give'N'Joy s'engage à :

- Reverser l'intégralité du montant du don sous forme de ticket à des associations de réinsertion ;
- Donner accès à son site aux partenaires ;
- Fournir des reçus fiscaux aux Donateurs ;
- Fournir du papier sécurisé aux associations pour leur permettre d'imprimer les bons ;
- Fournir une assistance technique ;
- Régler aux Restaurateurs partenaires 85 % du montant du ticket délivré sur remise de ce dernier sur le site de Give'N'Joy

#### ARTICLE 4 – CHOIX DU RESTAURANT

Le Donateur peut choisir le restaurant dans lequel il souhaite que le bénéficiaire se restaurera, ce choix se faisant sur la plateforme en ligne.

Le Donateur peut également laisser à Give'N'Joy la liberté de choisir les restaurants dans lesquels les bénéficiaires pourront prendre leur repas, selon les conditions définies ci-après.

#### ARTICLE 5 - EXECUTION DE LA PRESTATION

Une fois le don réalisé, Give'N'Joy mettra en ligne l'information, accessible aux associations partenaires, qu'un ou plusieurs tickets pour des repas peuvent être remis à un ou plusieurs bénéficiaires.

Les Associations partenaires pourront alors imprimer un ou plusieurs tickets, qu'elles remettront à un bénéficiaire, dont les coordonnées auront été prises et vérifiées afin de permettre le suivi.

Munis de leur ticket sécurisé, les Bénéficiaires pourront se rendre dans le Restaurant partenaire choisi par le Donateur afin de pouvoir bénéficier de leur repas, contre remise du ticket.

Le Restaurateur partenaire, une fois le repas délivré, validera le ticket sur le site internet de Give'N'Joy, qui réglera le Restaurateur de la somme indiquée dans un délai de deux jours ouvrés à compter de la validation du ticket.

#### ARTICLE 6 – ENGAGEMENT DES ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Les Associations partenaires, en signant le présent document, se sont engagées à :

- Consulter et utiliser l'outil en ligne de Give'N'Joy ;
- Informer les adhérents de l'existence et ne communiquer que positivement sur Give'N'Joy ;
- Assurer l'accompagnement des bénéficiaires des tickets restaurants et s'assurer de la pertinence de cette aide pour eux, individuellement ;
- N'imprimer les tickets que sur du papier sécurisé fourni par Give'N'Joy ;
- Respecter une bonne répartition des tickets entre les personnes, de sorte que le plus de personnes différentes possibles puisse bénéficier du système Give'N'Joy ;
- Faire part à Give'N'Joy de toutes les problématiques rencontrées, constatées, toute fraude ou tentative de fraude ;
- Accepter que les associations soient citées à travers les différentes actions de communication de Give'N'Joy ;
- Tenir un registre des bénéficiaires avec Nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et les présenter sur simple demande à Give'N'Joy, qui s'engage à ne pas divulguer ces informations ;

L'engagement contractuel est pris entre les associations partenaires et Give'N'Joy **pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction à date anniversaire du contrat. Toute dénonciation visant à la résiliation de la convention devra être réalisée par lettre recommandée avec avis de réception, qui devra être réceptionnée deux mois au moins avant la date anniversaire à laquelle le contrat sera tacitement reconduit. Les parties renoncent à toute indemnité ou réparation financière à quelque titre que ce soit du fait de la résiliation**

Dans le cas où les associations partenaires recueilleraient l'information selon laquelle un bénéficiaire aurait été mal reçu par un Restaurateur partenaire, les parties s'engagent à ouvrir alors une période de discussion, à l'occasion de laquelle chacune des parties pourra exprimer son point de vue afin de reprendre un partenariat serein.

En aucun cas la responsabilité de Give'N'Joy ne pourra être engagée du fait de quelque attitude que pourrait adopter un Restaurateur partenaire.

#### ARTICLE 7 – ENGAGEMENT DES RESTAURATEURS PARTENAIRES

Les restaurateurs partenaires peuvent être tout type de restaurateur servant sa cuisine sur table et en assiette dans un local fermé.

Le restaurateur partenaire s'engage à :

- Accorder à Give'N'Joy une réduction de 15% sur le montant des tickets sécurisés remis en paiement dans son établissement ;
- Accueillir les bénéficiaires de la même manière que ses clients habituels et aux mêmes horaires, en acceptant le paiement par ticket Give'N'Joy comme s'il s'agissait de n'importe quel autre moyen de paiement ;
- Ne pas servir au Bénéficiaire d'autre produit vendu dans le restaurant, comme de l'alcool par exemple, qui ne soit pas intégré à un repas ;
- Ne pas rembourser au bénéficiaire le montant du ticket ;
- Mettre en avant les supports de communication de Give'N'Joy à l'intérieur du restaurant
- Accepter que son restaurant soit cité à travers les différentes actions de communication de Give'N'Joy ;

L'engagement contractuel est pris entre les restaurateurs partenaires et Give'N'Joy **pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction à date anniversaire du contrat. Toute dénonciation visant à la résiliation de la convention devra être réalisée par lettre recommandée avec avis de réception, qui devra être réceptionnée deux mois au moins avant la date anniversaire à laquelle le contrat sera tacitement reconduit. Les parties renoncent à toute indemnité ou réparation financière à quelque titre que ce soit du fait de la résiliation.**

Dans le cas où les restaurateurs partenaires rencontreraient une quelconque difficulté à l'occasion de l'accueil d'un bénéficiaire, les parties s'engagent à ouvrir alors une période de discussion, à l'occasion de laquelle chacune des parties pourra exprimer son point de vue afin de reprendre un partenariat serein.

En aucun cas la responsabilité de Give'N'Joy ne pourra être engagée du fait de quelque attitude que pourrait adopter un bénéficiaire.

#### ARTICLE 8 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Give'N'Joy est propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur son outil en ligne, ses supports de communication, ses visuels de tickets et tout autre support et visuel qui pourrait être diffusé auprès de ses partenaires.

Les partenaires s'interdisent par conséquent toute reproduction ou exploitation desdits supports et visuels sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de Give'N'Joy qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

#### ARTICLE 10 – LITIGES

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de leurs accords, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'information nécessaires.

Cette clause d'obligation de recherche d'issue amiable au litige rendrait irrecevable toute demande en justice faite en l'absence de recherche d'issue amiable.

A défaut d'accord amiable, sont seuls compétents en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande, les tribunaux de Strasbourg à moins que Give'N'Joy ne préfère saisir toute autre juridiction compétente.

#### ARTICLE 11 – LANGUE DU CONTRAT – DROIT APPLICABLE

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

#### ARTICLE 12 – ACCEPTATION DES PARTENAIRES

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont expressément agréés et acceptés par l'ensemble des partenaires, qui déclarent et reconnaissent en avoir une parfaite connaissance, et renoncent, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, leurs propres conditions générales, qui seront inopposables à Give'N'Joy, même si elle en a eu connaissance.

## Conditions Générales d'Utilisation

### Lemon Way

## CONTRAT CADRE DE SERVICES DE PAIEMENT

Conditions générales  
Version 1.0 du 20/10/2014 « Place de Marché »

### Conclues entre

Le Client d'une part et  
Lemon Way, SAS au capital de 860.232,53 €, de numéro de SIREN 500 486 915, domiciliée au 14 rue de la Beaune, 93100 Montreuil, en France (ci-dessous appelée 'Lemon Way'), agréée le 24/12/2012 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (« ACPR »), France, site internet <http://acpr.banque-france.fr> 61 rue Taibout 75009 Paris, en qualité d'Établissement de Paiement hybride, sous le numéro 16 568 J, d'autre part.

### AVERTISSEMENT

Les présentes « Conditions Générales d'Utilisation de Services de Paiement » ou « CGU » sont consultables à tout moment sur le Site Internet (<https://www.LemonWay.fr>). Elles régissent les termes et conditions de l'ouverture d'un Compte de Paiement par LEMON WAY au nom du Client et la fourniture de services de paiement. Le Client est invité à les lire avec attention avant de les accepter.  
Le Client peut à tout moment les consulter, les reproduire, les stocker sur son ordinateur ou sur un autre support, les transférer par courrier électronique ou les imprimer sur papier de manière à les conserver. Il peut également obtenir gratuitement l'envoi d'un exemplaire par courrier postal à son adresse sur demande expresse auprès de LEMON WAY. A tout instant, conformément à la loi, il est possible de vérifier l'agrément de LEMON WAY sur le site [regafi.fr](http://regafi.fr), en qualité d'établissement de paiement. Le site internet de l'établissement de paiement LEMON WAY est le suivant : [www.lemonway.fr](http://www.lemonway.fr)  
1-OBJET

Le Contrat cadre de services de paiement est composé des présentes CGU, du formulaire d'ouverture de compte de paiement et des conditions tarifaires (le « Contrat »).

Ces documents forment un tout indissociable et régissent les termes et conditions de l'utilisation par les Clients du service de paiement fournis par la société Lemon Way (« LEMON WAY »).

### 2-DEFINITIONS

Les termes utilisés dans les présentes CGU auront, lorsqu'ils sont utilisés avec la première lettre en majuscule et indépendamment de fait qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, le sens défini ci-après :

- Espace Client: Désigne l'espace virtuel personnel de chaque Client sur le Site internet. L'Espace Client est accessible par la saisie du numéro de téléphone portable ou d'un E-mail valide fourni par le Client lors de la souscription au Service de paiement couplé à la saisie d'un code secret que le Client est le seul à connaître.
  - Bénéficiaire: personne physique ou morale désignée par le Client pour recevoir une Opération de paiement exécutée par LEMON WAY conformément au Contrat. Le Bénéficiaire peut être un autre Client, un tiers ou le Client payeur.
  - Client : personne physique ou morale titulaire du Compte de paiement.
  - Compte de paiement : compte ouvert dans les livres de LEMON WAY à l'effet d'inscrire au débit et au crédit les Opérations de paiement, les frais dus par le Client et toute contrepassation en lien avec ses Opérations et de compenser ces montants à la date de leur inscription au débit et au crédit du Compte aux fins de faire apparaître un solde net constituant la Provision disponible du Compte. Ce solde ne doit jamais être négatif réglementairement et techniquement
  - Opérations de paiement : action consistant à verser, transférer ou retirer des fonds par virement à partir de son Compte de paiement, indépendamment de toute obligation sous-jacente entre le Client et le Bénéficiaire, ordonnée par le Client.
  - Ordre de paiement : consentement du Client donné suivant le dispositif personnalisé et les procédures convenus entre le Client et LEMON WAY, afin d'autoriser une Opération de paiement
  - Provision : montant inscrit au crédit du Compte de paiement disponible pouvant être affecté à l'exécution d'Opérations de paiement futures suivant la réception d'un Ordre de paiement du Client, titulaire du Compte.
  - Services de paiement : services offerts par LEMON WAY en application du Contrat et comprenant l'exécution de virement et l'acquisition d'ordres de paiement par cartes et par virement.
  - Site Internet: Désigne le site internet <http://www.lemonway.fr> à partir duquel LEMON WAY propose les Services de paiement.
  - Site Partenaire : Désigne le site internet du partenaire dont les coordonnées sont indiquées dans le formulaire d'ouverture de Compte, habilité à cet effet, agissant comme Bénéficiaire, apporteur d'affaires ou intermédiaire entre le Client et le Bénéficiaire de l'Opération de paiement.
  - Tiers Utilisateur : personne désignée par le Client dans le formulaire d'ouverture du Compte de paiement et pouvant accéder en lecture seule aux informations figurant dans son Espace Client.
- ### 3-OUVERTURE DE COMPTE DE PAIEMENT

Le Client doit satisfaire la procédure d'ouverture de Compte de paiement ci-après décrite.

#### 3.1 – Déclarations préalables du Client

Le Client, personne physique majeure capable ou personne morale, déclare expressément avoir la capacité et/ou avoir reçu les autorisations requises pour utiliser le service de paiement fourni par LEMON WAY et garantit LEMON WAY contre toute responsabilité pouvant résulter pour elle d'une fausse déclaration.

Le Client déclare agir pour son compte. Le Client a l'obligation d'utiliser les services fournis par LEMON WAY de bonne foi, à des fins licites uniquement, et dans le respect des dispositions du Contrat.

Le Client personne physique déclare être résident en France ou dans l'Espace Economique Européen, ou l'A.E.L.E.; le Client personne morale déclare être immatriculé en France ou dans l'Espace Economique Européen, ou l'A.E.L.E. Pour tout autre pays de résidence ou d'immatriculation, LEMON WAY se garde la possibilité de ne pas

étudier la demande d'ouverture d'un Compte de paiement afin de se conformer au périmètre géographique de son agrément.

La liste des pays dans lesquels l'agrément d'Établissement de Paiement de LEMON WAY est passeporté est disponible à tout instant sur le site <https://www.regafi.fr>

#### 3.2 – Modalités de signature du Contrat

Le formulaire d'ouverture de Compte de paiement devra être signé par le Client après avoir pris connaissance des dispositions du Contrat. A cet effet, il pourra soit apposer sa signature manuscrite sur une version imprimée adressée par courrier postal au siège social de LEMON WAY figurant en première page des CGU, soit utiliser le module de signature électronique mis à la disposition du Client sur le Site Partenaire. Ce dernier reconnaît avoir attentivement lu, compris et accepté le Contrat Cadre dans son intégralité.

#### 3.3 – Documents à fournir pour l'identification

Le Client devra faire parvenir à LEMON WAY par courrier électronique (email à [justificatif@lemonway.fr](mailto:justificatif@lemonway.fr)), par transmission informatique et téléversement (upload) sur les systèmes informatiques de Lemon Way accessibles dans l'Espace Client, par courrier postal à l'adresse de son siège social indiqué en première page les éléments suivants :

Pour un Particulier :

- Une copie d'une pièce d'identité lisible et acceptable par LEMON WAY à sa discrétion en cours de validité telle qu'une carte d'identité ou un passeport,
- A partir d'un certain seuil, la copie d'une deuxième pièce d'identité sera demandée par LEMON WAY.
- Une copie d'une facture (eau, gaz, électricité, opérateur de téléphonie fixe ou ADSL ou câble TV, ou justificatif de paiement d'impôt reçu depuis moins de 3 mois, ou quittance de loyer avec mention des coordonnées complètes du bailleur)
- Préalablement à tout virement externe de Lemon Way vers la banque du Client titulaire du Compte de paiement, une copie de la 1ère page de l'extrait de compte bancaire attestant de la domiciliation, ou un IBAN, chaque document devant dater de moins de trois (3) mois.

Pour un Professionnel :

- Une copie des statuts de la société validés par l'administration (incluant la répartition des pouvoirs), sauf pour les entreprises cotées en bourse
- Un extrait K-BIS datant de moins de 3 mois (France) ou un extrait du registre du commerce traduit en Anglais ou en Français
- Une copie d'une pièce d'identité du représentant légal de la société et d'un deuxième justificatif d'identité à la demande de LEMON WAY
- Une copie d'un IBAN au nom du Client ;
- Ces mêmes documents seront demandés concernant le bénéficiaire effectif de tout Client personne morale.
- Pour les associations, une copie du numéro d'enregistrement officiel, ainsi qu'un justificatif d'identité et de domicile du Président de l'association ou du Trésorier, ainsi qu'un IBAN au nom de l'association
- LEMON WAY se réserve le droit de demander tout autre document ou information complémentaire, pour lui permettre d'effectuer les vérifications utiles au respect de ses obligations légales y compris en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.
- Le Client pourra autoriser par écrit ou sur un support durable un tiers à transmettre ces documents pour son compte à LEMON WAY. Il indiquera dans le formulaire d'ouverture de Compte la dénomination sociale de la société commerciale désignée à cet effet.
- Le Client est informé que LEMON WAY conservera sur support électronique d'archivage, pendant cinq (5) ans après avoir mis fin aux relations avec les Clients, une copie du/des document(s) probant(s) ayant servi à leur identification.

#### 3.4 – Acceptation d'ouverture de Compte de paiement

LEMON WAY peut refuser d'ouvrir un Compte de paiement pour tout motif sans avoir à justifier sa décision. Celle-ci ne pourra donner lieu à aucun dommage intérêt.

LEMON WAY confirme ou refuse l'ouverture de son Compte de paiement au Client par envoi d'un Email. Le Client peut à compter de cette acceptation s'identifier sur le Site Partenaire pour constater que son Compte de paiement est ouvert.

#### 3.5 – Désignation d'un Tiers Utilisateur

Le Client pourra désigner un Tiers utilisateur ayant accès à son Espace Client en lecture seule. Il est précisé que dans certains cas, l'ouverture du Compte de paiement pourra être conditionnée à la désignation par le Client du partenaire exploitant le Site Partenaire en qualité de Tiers Utilisateur pour la bonne marche du service offert par le Partenaire. Par cette désignation, le Client lève expressément le secret professionnel au profit du partenaire désigné. Il limite l'accès à son Espace Client aux seules fins de consultation dans le cadre de la réalisation des services offerts par l'intermédiaire du Site Partenaire à l'exclusion de toute autre utilisation. Ces informations ne pourront être communiquées à aucun tiers à l'exception des sous-traitants du partenaire impliqués dans la fourniture des services offerts par le Site Partenaire. LEMON WAY fournira au Tiers Utilisateur un identifiant et un Code d'accès personnel. En aucun cas, le Client n'est autorisé à transmettre au partenaire ou à un autre tiers son Identifiant et son mot de passe.

## 4-CREDITER LE COMPTE DE PAIEMENT

### 4.1 – Par carte

Un Client peut procéder à l'alimentation de son Compte de paiement par le débit du compte auquel est associée sa carte bancaire ou de paiement émise par un autre établissement. L'Ordre de paiement est réputé irrévocable suivant le contrat cadre de services conclu entre l'établissement émetteur de la carte et le Client porteur dès la saisie des données de celle-ci ou en cas d'enregistrement de la carte, dès la saisie du cryptogramme. LEMON WAY mettra à la disposition du Client un mécanisme d'authentification par l'émetteur impliquant la saisie d'un code à usage unique envoyé par l'émetteur sur le téléphone portable du Client. Ce code devra être saisi lors de l'enregistrement de la carte et pour tout ordre de paiement futur.

Le Client peut enregistrer et modifier à tout instant dans son Espace Client la (les) carte(s) de paiement permettant d'alimenter leur Compte de paiement, en cliquant sur « Mémoriser mon numéro de carte bancaire ou de paiement pour la prochaine utilisation ». Le Client devra pour confirmer chaque Ordre de paiement ultérieur saisir le cryptogramme de la Carte.

LEMON WAY peut refuser l'enregistrement de la carte bancaire ou de paiement ou annuler à tout instant cette sauvegarde par mesure de

sécurité. Le Client devra dans ce cas saisir les numéros de sa carte bancaire ou de paiement lors de chaque alimentation de son Compte. LEMON WAY paramètre des plafonds qui peuvent être plus restrictifs que les plafonds de l'émetteur de la carte bancaire ou de paiement, dans l'intérêt de la protection du Client porteur. Des plafonds uniques, par 24 heures, annuels, ainsi que toutes formes de restrictions, sont appliquées par la plateforme pour lutter contre la fraude.

Le Client est informé que toute opération risquant d'entraîner un dépassement des plafonds applicables sera automatiquement rejetée par le Système LEMON WAY.

Toute transaction par carte bancaire ou de paiement, qui ferait l'objet d'un impayé, d'un rejet ou d'une opposition verra son montant automatiquement déduit par Lemon Way de la Provision du Compte de paiement. Si la Provision est insuffisante, LEMON WAY est autorisé à utiliser toutes les voies de recours contre le Client en vue de recouvrer le montant dû. En outre, LEMON WAY sera en droit de refuser l'exécution de toutes les futures recharges de fonds effectuées au moyen de la carte ayant donné lieu à l'incident.

Des frais de traitement des impayés, des rejets ou d'oppositions peuvent être prélevés par LEMON WAY, à hauteur de 15% du montant concerné, sans jamais excéder 20 euros, conformément à l'article L. 133-19 du Code Monétaire et Financier.

### 4.2 – Par virement à partir d'un autre Compte de paiement

Un Compte de paiement peut également être alimenté par virement d'un Compte de paiement d'un Client payeur vers un Compte de paiement du bénéficiaire du paiement.

L'Ordre de paiement est reçu conformément au point 5.1 pour le compte du Bénéficiaire.

### 4.3 – Délais d'inscription des fonds sur le Compte

LEMON WAY inscrira les fonds résultant de l'acquisition d'un ordre de paiement par carte ou par virement dans les plus brefs délais et au plus tard à la fin du jour ouvré au cours duquel ils ont été reçus par LEMON WAY conformément au point 4.1 et en temps réel pour les virements réalisés conformément au point 4.2.

## 5-DEBITER UN COMPTE DE PAIEMENT PAR VIREMENT

### 5.1 – Initier un Ordre de paiement

LEMON WAY fournit un service de paiement permettant aux Clients disposant d'un Compte de paiement de donner instruction à LEMON WAY, pour exécuter un virement sous réserve que la Provision du Compte soit supérieure au montant total du virement (frais inclus). En cas de Provision insuffisante, l'Ordre de paiement sera automatiquement refusé. L'Ordre de paiement devra comporter les informations suivantes :

- le montant en euros ;
- le Bénéficiaire identifié avec son numéro de Compte de paiement ;
- la date du virement est différée à l'ordre du client donné lors de la saisie du transfert de fond, exécuté quand la condition est remplie, à savoir la jauge est atteinte. La date est alors la fin de la période de souscription sous réserve que la jauge soit atteinte.

Le Client doit s'authentifier en saisissant ses Identifiants de Compte de paiement sur son Espace Client sécurisée disponible sur le Site Internet. Il doit composer pour confirmer son Ordre un code à usage unique pour confirmer son ordre.

Si la Provision du Compte de paiement est insuffisante, le Client peut alors procéder à une alimentation complémentaire afin d'obtenir une Provision suffisante pour procéder au paiement. L'autorisation de l'Ordre de paiement est subordonnée à la réception des fonds complémentaires portant la Provision à un montant suffisant pour exécuter l'Opération de paiement.

LEMON WAY rappelle au Client que lorsque la devise du Compte de paiement diffère de celle du compte bancaire vers lequel va s'effectuer le virement des fonds, des frais de change ou de service, peuvent être imputés par la banque auprès de laquelle le compte bancaire du Client est ouvert.

LEMON WAY ne peut être tenu pour responsable si les coordonnées bancaires indiquées dans l'Espace Client pour les demandes de virement sont erronées ou non mises à jour. Il est de la responsabilité du Client de vérifier et de mettre à jour ses informations bancaires dans son Espace Client. Des frais de rejets peuvent être facturés au client, voir onglet « CONDITIONS TARIFAIRES DE LEMON WAY ».

### 5.2 – Irrévocabilité d'un Ordre de paiement

L'Ordre de paiement valablement donné par un Client est irrévocable à compter de la saisie d'un code à usage unique conformément au 5.1. le Client ne pourra donc pas en demander l'annulation. Il est précisé que dans certains cas, le Client pourra initier un ordre groupé comprenant un transfert de fonds par carte initié conformément au point 4.1 ci-dessus et un Ordre de paiement par virement sur le Compte de paiement d'un Bénéficiaire désigné à une date donnée. L'Ordre de paiement sera réputé irrévocable à compter de la saisie des données de la carte telle que décrite au 4.1. LEMON WAY n'effectue pas de virement récurrent.

### 5.3 – Montants des plafonds et limites applicables

Le Client est soumis aux plafonds standards suivants :

- Si le Client est un Particulier, il est informé qu'il pourra se voir appliquer un plafond de 2500 euros par année civile et 250 euros par dépense. Pour utiliser son Compte de paiement au-delà de ces montants LEMON WAY demandera au Client des documents d'identification complémentaires. LEMON WAY rendra disponibles les nouveaux plafonds applicables sur l'Espace Client de chacun d'eux et notamment le montant maximum des virements mensuels cumulés effectués à partir de son Compte de paiement.
- Si le Client est une personne morale, LEMON WAY demandera systématiquement tous les documents d'identification requis avant l'ouverture du Compte de paiement. Il rendra disponibles les plafonds applicables sur l'Espace Client de ce dernier et notamment le montant maximum des virements mensuels cumulés effectués à partir de son Compte de paiement. Toute Opération de paiement risquant d'entraîner un dépassement des plafonds applicables au montant des paiements mensuels cumulés sera automatiquement rejetée par le Système LEMON WAY.
- D'autres plafonds ou blocages d'ordre pourront être activés à tout moment par LEMON WAY en cas de risque de fraude.
- LEMON WAY se réserve le droit de contrepasser une Opération de paiement, si l'opération de transfert de fonds par carte bancaire ou de paiement utilisée pour créditer le Compte de paiement en vue de réaliser

cette opération est rejetée ou annulée par l'émetteur de la carte.  
5.4 - Délais d'exécution

Les délais maximaux d'exécution des services de paiement, conformément à l'arrêté du 29 Juillet 2009, d'application de l'article L.314-2 du Code Monétaire et Financier, sont les suivants :  
-une Opération de paiement initiée un jour ouvré sera exécuté au plus tard par LEMON WAY le jour ouvré suivant s'il est réalisé en euros au profit d'un établissement de crédit localisé dans un Etat membre de l'union Européenne ;  
-une Opération de paiement initiée un jour ouvré sera exécuté au plus tard par LEMON WAY au plus tard à la fin dudit jour ouvré s'il est réalisé en euros au profit d'un autre Compte de paiement.

## 6-REPORTING

### 6.1 – Par opération

Lorsqu'une Opération de paiement est effectuée, le Système LEMON WAY envoie automatiquement un email de confirmation de l'Opération au Client ayant initié l'Ordre de paiement. Cet email reprend l'ensemble des informations relatives à l'Opération de paiement qui ont été communiquées au Système LEMON WAY, telles que : l'identité du Bénéficiaire, le descriptif de l'Opération de paiement, son montant, la date et l'heure de l'Opération de paiement ainsi que les éventuelles conditions particulières de paiement. Les informations contenues dans l'email de confirmation seront également disponibles dans son Espace Client.

### 6.2 Relevés

Toutes les Opérations de paiement seront reprises dans un Relevé établi en temps réel pour chaque Compte de paiement. Le Client pourra consulter son Relevé sur son Espace Client sécurisé. Le Client aura accès aux Relevés de Comptes de paiement reprenant l'ensemble des Opérations de paiement inscrites au débit et au crédit de ce compte. LEMON WAY rendra disponible sur son Espace Personnel un relevé annuel des frais au cours du mois de janvier de chaque année. Une notification lui sera envoyée pour l'informer de la mise en ligne de ce document. La période de consultation est maintenue pendant deux (2) ans, plus l'année en cours. Il est cependant recommandé au Client d'imprimer régulièrement ses Relevés. Toutefois, les transactions antérieures demeurent consultables après demandes auprès du service Client. LEMON WAY conservera sur support électronique d'archivage, pendant les délais réglementaires applicables, les enregistrements et documents des Opérations de paiement effectuées.

## 7-DUREE DU CONTRAT ET DATE D'EFFET

Le Contrat entre en vigueur au moment de la signature du Contrat cadre par le Client et ce pour une durée indéterminée. Le Client, dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendaires pour renoncer sans frais au contrat. Ce délai court à compter du jour où le Contrat est conclu c'est-à-dire le jour où le Client a accepté les présentes Conditions Générales. Pendant ce délai de renonciation, l'exécution du contrat ne pourra commencer qu'à la demande expresse du Client. Le Client reconnaît expressément et accepte que toute instruction de paiement adressée à LEMON WAY avant l'écoulement du délai de renonciation, constitue une demande expresse du Client d'exécuter le Contrat. Le Client ne sera donc pas en droit d'annuler une instruction de paiement qu'il aurait donnée et confirmée pendant le délai de renonciation. Ce droit de renonciation peut être exercé par le Client sans pénalité et sans indication de motif. Le Client est tenu de notifier sa décision de renonciation à LEMON WAY par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de LEMON WAY repris dans la définition de LEMON WAY (en introduction des présentes Conditions Générales) avant l'expiration du délai de quatorze jours. Si le Client n'exerce pas son droit de renonciation, le contrat sera maintenu conformément aux dispositions des présentes Conditions Générales. Il devra pour résilier le Contrat se conformer aux conditions de résiliation de l'article 19.

## 8-RECLAMATIONS

Les réclamations qui portent sur les relations entre deux Clients ou entre un Client et un tiers ne sont pas recevables auprès de LEMON WAY Seules celles qui portent sur l'absence ou la mauvaise exécution d'un Ordre de paiement donné par le Client à LEMON WAY sont visées par le présent article et par le Contrat. Les réclamations (contestations, droits d'opposition, d'accès et de rectification, etc.) peuvent être exercés gratuitement sur demande adressée à LEMON WAY par courrier électronique à l'adresse email suivante : [reclamation@lemonway.fr](mailto:reclamation@lemonway.fr) ou par courrier à l'adresse suivante :

Société LEMON WAY  
Service Réclamation  
14, rue de la Beaune  
93100 Montreuil

Toute contestation ou requête relative à :

- un dysfonctionnement d'une des fonctionnalités du Service de paiement fourni par LEMON WAY ou du Site Internet,
- à une information communiquée par le système Lemon Way ou LEMON WAY dans le cadre du Service de paiement,
- à une erreur dans l'exécution d'un paiement ou dans son inexécution,
- à une erreur dans le prélèvement de commission, taxe ou frais bancaires par LEMON WAY,

doit être notifiée à LEMON WAY par le Client dans les plus brefs délais à compter du jour où le Client en a eu connaissance ou est présumé en avoir eu connaissance (notamment compte tenu de ses habitudes de consultation de son Espace Client et de la date et heure de son dernier accès à son Compte Principal) ou dans tout autre délai plus long prévu par des dispositions particulières ou par la loi. Conformément à la recommandation 2011-R-05 de l'ACPR du 15 décembre 2011, un accusé réception sera envoyé sous dix jours maximums. Les réclamations seront traitées sous deux mois maximum à compter de leur réception. Un formulaire de déclaration de réclamation est également disponible sur notre site internet : <http://www.lemonway.fr/reclamation>  
A défaut d'accord amiable, le Client agissant pour des besoins non professionnels peut s'adresser, par lettre, à un médiateur indépendant, pouvant être saisi gratuitement en cas de litige né de l'application des

présentes, le Médiateur de l'AFEPAME, 36 rue de Taitbout 75009 Paris, et ceci sans préjudice des autres voies d'actions légales.

## 9-FRAIS

En contrepartie de la fourniture des services de paiement au Client, LEMON WAY percevra une rémunération dont le montant et les conditions sont indiqués sur le Site Internet Partenaire dans l'onglet « CONDITIONS TARIFAIRES DE LEMON WAY »

## 10-SECURITE

### 10.1 - Identifiant et mot de passe

Lors de l'activation de son Espace Client, le Client choisit un code confidentiel d'accès à son Espace Client, ce code lui sera demandé pour toute connexion ultérieure. Le Client est donc seul responsable de l'utilisation et de la conservation de son Identifiant et de son mot de passe. Le Client est seul responsable de la préservation de son équipement informatique et s'engage à garder secret ses Identifiants de Compte de paiement (et notamment à cette fin, à effacer immédiatement l'e-mail envoyé par LEMON WAY contenant son mot de passe provisoire). Il incombe au Client de s'assurer, sous sa propre responsabilité, que le paramétrage de son système de filtrage des emails (anti-spam ou autre) ou que l'état de sa boîte de réception email (limitation de capacité éventuelle) lui permettent de recevoir les emails adressés automatiquement par le Système Lemon Way. Le Client s'engage à ne pas communiquer à un tiers son Identifiant.  
10.2 – Obligation de notification

Le Client a l'obligation d'informer immédiatement LEMON WAY en cas de soupçon d'accès ou d'utilisation frauduleuse de son Compte de paiement ou de tout événement susceptible de mener à une telle utilisation, tels que et de manière non limitative : la perte, la divulgation accidentelle ou le détournement de ses Identifiants de Compte de paiement, un accès non autorisé à tout ou partie de son Espace Client ou une opération non autorisée. Cette notification doit s'effectuer par l'envoi d'un courrier électronique à l'adresse email suivante : [fraude@lemonway.fr](mailto:fraude@lemonway.fr) et être confirmée par courrier à l'adresse suivante :

Société LEMON WAY  
14 rue de la Beaune  
93100 Montreuil  
France

### 10.3 - Prévention

LEMON WAY fera ses meilleurs efforts pour empêcher toute autre utilisation du Compte de paiement. LEMON WAY a mis en place une procédure de protection contre les risques de « phishing » ou d'usurpation d'identité, appelée « Clef anti-phishing » qui est une information secrète (une date, une phrase, un mot ou une série de nombre) renseignée par le Client lors de son inscription et modifiable par lui à tout moment à partir de son Espace Client. La clef anti-phishing permet également au Client de vérifier lors d'un appel téléphonique qu'il est bien en relation avec un conseiller clientèle du Service de paiement. Le Client possédant un Compte de paiement doit vérifier que les correspondances (emails, courriers, fax) qui lui sont adressées au nom de LEMON WAY ou du Service de paiement contiennent bien sa clef anti-phishing. Le Client est informé que toute correspondance qui ne contient pas sa clef anti-phishing est réputée ne pas avoir été envoyée par LEMON WAY ou le Système Lemon Way. LEMON WAY n'est pas responsable pour les actes frauduleux de tiers qui indiqueraient des informations erronées quant à la prétendue exécution de paiements ou de Virements entre comptes LEMON WAY par le biais du Service de paiement. LEMON WAY ne demandera jamais à un Client de lui fournir son mot de passe, par quelque moyen que ce soit, ni par téléphone, ni par Email, ni par SMS, ni par courrier recommandé, ni par un quelconque autre moyen. Le Partenaire dispose également de ses propres moyens de communication sécurisée avec le Client.  
10.4 - Utilisation de cookies

LEMON WAY vous informe que dans le cadre du Service de paiement, des cookies (fichiers envoyés par le serveur LEMON WAY et qui s'enregistrent sur le disque dur de l'ordinateur de l'internaute) sont utilisés. Ces cookies servent avant tout à améliorer le fonctionnement du Service de paiement notamment en termes de rapidité. Ces cookies permettent soit :  
-de conserver active l'identification effectuée lors de l'ouverture de la session Client, de sorte que le Client n'ait pas à ressaisir ses Identifiants de Compte de paiement pour chaque page consultée sur le Site Internet. Ces cookies temporaires expirent automatiquement lorsque le Client clôture sa session ou ferme son navigateur internet.  
-de conserver l'adresse email du Client dans le formulaire d'ouverture de la session Client sur le Site Internet. Grâce à ce cookie l'adresse email du Client s'affiche à chaque ouverture de l'Espace Client. Le Client est informé qu'il peut refuser les cookies du Système LEMON WAY dans les paramètres de son navigateur, mais que cela risque d'altérer son utilisation du Service de paiement.  
10.5 - Interruption du Site Internet

LEMON WAY s'engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables à sa disposition pour assurer un accès au Site Internet. LEMON WAY ne garantit toutefois pas l'accès continu, ininterrompu au Site Internet. En conséquence LEMON WAY ne pourra pas être tenu pour responsable du retard et/ou de la non accessibilité au Système LEMON WAY ou au Site Internet rendant impossible l'exécution d'une Opération de paiement ou en cas d'exécution partielle ou erronée, dès lors qu'ils résultent de facteurs échappant au contrôle raisonnable de LEMON WAY. Le Client est informé que LEMON WAY peut interrompre, occasionnellement l'accès au Site Internet ou à tout ou partie de ses services :  
-pour permettre les réparations, maintenances, ajouts de fonctionnalité,  
-en cas de suspicion de tentative de piratage, de détournement de fonds ou de tout autre risque d'atteinte,  
-sur demandes ou instructions émanant de personnes ou autorités compétentes habilitées.  
-L'exécution des opérations sur le Compte de paiement,  
-La clôture du Compte de paiement.  
Dans la mesure du possible, et sauf interdiction légale ou réglementaire, LEMON WAY en informera le Client dans des délais raisonnables.

LEMON WAY ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages résultants éventuellement de ces suspensions. Dès la reprise normale du service, LEMON WAY mettra en œuvre les efforts raisonnables pour traiter les opérations en attentes dans les meilleurs délais.  
10.6 - Opposition au dispositif de sécurité

Le Client peut faire opposition en contactant Lemon Way par Email sur [support@lemonway.fr](mailto:support@lemonway.fr) ou par téléphone au numéro : +33 1 48 18 19 30 Un numéro d'enregistrement de cette opposition est communiqué au Client et est conservé pendant 18 mois. Sur demande écrite du Client et avant l'expiration de ce délai, LEMON WAY lui communiquera une copie de cette opposition. LEMON WAY ne saurait être tenu pour responsable des conséquences d'une opposition qui n'émanerait pas du Client. La demande d'opposition est réputée faite à la date de réception effective de la demande par LEMON WAY ou toute personne mandatée par lui, à cet effet. En cas de vol ou d'utilisation frauduleuse, LEMON WAY est habilité à demander un récépissé ou une copie du dépôt de plainte au Client qui s'engage à y répondre dans les plus brefs délais. LEMON WAY bloquera l'accès au Compte de paiement et rendra in-opérationnels les Identifiants de Compte de paiement du Client. De nouveaux identifiants seront transmis au Client, de la même manière qu'ils ont été transmis la première fois lors de l'ouverture de son Compte de paiement.

## 11-RESPONSABILITES

Conformément à l'article L. 133-22 du Code Monétaire et Financier, LEMON WAY est responsable, sous réserve des articles L. 133-5 et L. 133-21 du Code Monétaire et Financier, de la bonne exécution de l'Opération de paiement à l'égard du Client payeur jusqu'à réception des fonds par le prestataire de service de paiement du Bénéficiaire de l'Opération de paiement. Lorsque LEMON WAY est responsable d'une Opération de paiement mal exécutée par sa faute, LEMON WAY restitue sans tarder son montant au payeur et rétablit le compte débité dans la situation qui aurait prévalu si l'Opération de paiement mal exécutée n'avait pas eu lieu. Le Client agissant pour des besoins non professionnels qui souhaite contester une Opération de paiement non autorisée par lui doit contacter le service Client conformément à l'article 8 dans les plus brefs délais suivant sa prise de connaissance de l'anomalie et au plus tard 13 mois suivant l'inscription en Compte de l'Opération de paiement. En cas d'utilisation du dispositif de sécurité, les opérations non autorisées effectuées avant la notification de l'opposition sont à la charge du Client agissant pour des besoins non professionnels, dans la limite de 150 euros. Toutefois, la responsabilité de LEMON WAY n'est pas engagée en cas de faute du Client tel qu'un manquement volontaire ou constitutif d'une négligence grave à ses obligations, une transmission tardive de l'opposition ou de mauvaise foi. En cas de détournement de ses données ou contrefaçon, les pertes résultant des Opérations passées avant l'opposition par le Client agissant pour des besoins non professionnels sont supportées par LEMON WAY, sauf en cas de faute telle que définie ci-dessus. Les Opérations de paiement réalisées après l'opposition du Client agissant pour des besoins non professionnels sont supportées par LEMON WAY sauf en cas de fraude.

LEMON WAY n'est pas en droit d'annuler un Ordre de paiement irrévocable sur demande du Client. En aucun cas, LEMON WAY n'est responsable des dommages directs et/ou indirects, tels que préjudice commercial, perte de clientèle, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, perte d'image de marque subis par un Client, ou par un tiers, et qui pourraient résulter des prestations de LEMON WAY ou de la mise en œuvre de la Plateforme d'Exploitation, ou de son indisponibilité. Toute action dirigée contre un Client par un tiers est assimilée à un préjudice indirect, et en conséquence n'ouvre pas droit à réparation. Sauf stipulation contraire des présentes Conditions Générales ou des lois impératives et sans préjudice des autres causes d'exclusion ou de limitation de responsabilité prévues par les présentes, LEMON WAY ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de tout dommage causé par un cas de force majeure ou un événement hors de son contrôle ou de toute mesure ou dispositions législatives prises par les autorités françaises ou étrangères. Sont réputés constituer un cas de force majeure ou un événement hors de son contrôle, notamment, mais sans que cela soit limitatif : une panne d'électricité, un incendie ou une inondation, la grève de son personnel ou d'un de ses sous-traitants ou fournisseurs, un dysfonctionnement des systèmes interbancaires ou de paiement par carte bancaire, guerre, troubles, émeutes ou occupation du territoire par des forces étrangères, négligence d'un tiers dans le sens de la jurisprudence et de la doctrine telles que les personnes responsables de la livraison d'électricité ou des services de télécommunication.  
12-PROTECTIONS DES FONDS CLIENTS

LEMON WAY conservera les fonds disponibles inscrits au crédit du Compte de paiement du Client à la fin de chaque jour ouvré sur un compte de cantonnement ouvert auprès de BNP Paribas.

## 13-COMpte DE PAIEMENT INACTIF

Un Compte de paiement est réputé inactif si :  
-Le Compte de paiement n'a fait l'objet d'aucune Opération de paiement pendant une période de douze mois au cours de laquelle, hors inscription de débit par LEMON WAY tenant le compte de frais et commissions de toutes natures et le Client titulaire du Compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, auprès de LEMON WAY, ou -A l'issue d'une période de 12 mois suivant le décès du Client. Le Client et ses ayants droit sont informés par les présentes des conséquences qui y sont attachées. Les avoirs inscrits sur le Compte de paiement inactif sont déposés à la Caisse des dépôts et consignations à l'issue d'un délai de dix ans à compter de la date de la dernière Opération de paiement hors inscription de débits par LEMON WAY tenant le compte de frais et commissions de toutes natures. Sauf en cas de décès du titulaire du compte où les avoirs inscrits sur le compte de paiement inactif sont déposés à la Caisse des dépôts et consignations à l'issue d'un délai de trois ans après la date du décès du titulaire.

## 14-PROPRIETE INTELLECTUELLE

Aucun droit de propriété intellectuelle relatif à l'utilisation du Service de paiement ou aux prestations rendues par LEMON WAY au travers du Système LEMON WAY n'est transféré aux Clients au titre des présentes Conditions Générales. Le Client s'engage à ne pas porter atteinte aux droits détenus par

LEMON WAY, en s'interdisant notamment, toute reproduction, ou adaptation de tout ou partie des éléments intellectuels et matériels composant le Système LEMON WAY et ses accessoires, et ce quel que soit le support, actuel et futur.

L'ensemble des droits relatifs aux logiciels du Système LEMON WAY sur la propriété pleine et entière de la société LEMON WAY. Ils font partie de ses secrets de fabrication et informations confidentielles sans égard au fait que certaines composantes puissent ou non être protégées en l'état actuel de la législation par un droit de propriété intellectuelle.

Les logiciels du Système LEMON WAY et, le cas échéant, leur documentation, sont reconnus par le Client comme œuvre de l'esprit qu'elle-même et les membres de son personnel s'obligent à considérer comme telle en s'interdisant de les copier, de les reproduire, de les traduire en toute autre langue ou langage, de les adapter, de les distribuer à titre gratuit ou onéreux, ou de leur adjoindre tout objet non conforme à leurs spécifications.

La marque « Lemon Way » est la propriété de la société LEMON WAY. Le Client s'engage à ne pas supprimer la mention de la marque « Lemon Way » sur tout élément fourni ou mis à sa disposition par LEMON WAY, tels que logiciel, document ou bannière publicitaire.

## 15-CONFIDENTIALITE

Le Client s'engage à respecter la plus stricte confidentialité concernant l'ensemble des techniques, commerciales ou de toute autre nature dont le Client viendrait à avoir connaissance dans le cadre de l'exécution du Service de paiement.

Cette obligation de confidentialité demeurera en vigueur pendant la durée de la souscription au Service de paiement et pendant trois ans suivant la date de résiliation du Contrat. Cette obligation de confidentialité ne s'applique pas aux informations qui sont ou deviennent publiquement disponibles sans faute du Client.

Les Parties reconnaissent que les Opérations de paiement sont couvertes par le secret professionnel en application de l'article L.519-22 du Code monétaire et financier.

## 16-COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONEES A CARACTERE PERSONNEL

La société LEMON WAY respecte l'ensemble des dispositions applicables en matière de protection de la vie privée et notamment la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel (loi vie privée), telle qu'amendée. Conformément à la loi, LEMON WAY a procédé à la déclaration des traitements de données à caractère personnel auprès de la CNIL.

La société LEMON WAY collecte et conserve les données à caractère personnel que le Client lui a volontairement fournies. Ainsi, sont notamment réputées être des données à caractère personnel relatives au Client personne physique les données relatives à son identité, son numéro de téléphone, son adresse email, son domicile, son numéro de carte ou de compte bancaire, à la transaction ou au virement, à l'adresse IP de l'ordinateur.

Si vous avez des commentaires ou si vous estimez que la présente politique vie privée n'est pas respectée, vous pouvez contacter la société LEMON WAY, responsable du traitement de ces données à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Le Client est informé et accepte que LEMON WAY en sa qualité de responsable du traitement collecte procède à des traitements sur ses données personnelles à des fins de :

- respect de toute disposition légale ou réglementaire applicable, notamment en matière de prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme,
- traitement/gestion et archivage des transactions,
- de contrôle et de prévention des incidents et irrégularités (lutte contre la fraude et tout autre type d'abus),
- de gestion centrale de la clientèle,
- de réalisation des demandes du Client,
- de réalisation de tests, statistiques et sondages,
- de formation du personnel affecté au Service de paiement,
- du contrôle de la qualité du service,
- et de proposition de nouveaux services

Le Client est informé que ses données personnelles peuvent être enregistrées dans un ou plusieurs fichiers dans le respect de la législation applicable et accepte que les données collectées soient enregistrées et traitées conformément aux finalités précédemment énoncées.

Le Client accepte que les données personnelles strictement nécessaires à la réalisation d'une ou au moins des finalités mentionnées ci-dessus ou à ce qui est requis en vertu de la réglementation applicable, soient communiquées par LEMON WAY :

- aux sous-traitants et prestataires de services externalisés dont l'intervention est nécessaire,
  - aux Bénéficiaires d'une Opération de paiement ou à l'intermédiaire ayant mis en relation le Client et le Bénéficiaire de l'Opération de paiement pour la bonne exécution de celle-ci.
- Le Client accepte que la communication de ses informations personnelles aux personnes susvisées puisse se faire, conformément aux conditions précédemment définies, vers un autre pays de l'Union Européenne et également vers un pays non membre de l'Union Européenne qui garantit un niveau de protection adéquat eu égard à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée.

Le Client a un droit d'accès aux données personnelles le concernant et est informé qu'il peut consulter à tout moment les informations qu'il a communiquées à LEMON WAY dans son Espace Client. Le Client a le droit d'obtenir la rectification des données inexactes qui le concernent, il est informé par LEMON WAY qu'il peut modifier certaines informations personnelles à partir de son Espace Client.

Le droit d'opposition du Client peut être exercé auprès de LEMON WAY pour les traitements envisagés relatifs à des services de paiement ou à d'autres produits ou services promus par LEMON WAY.

Les droits d'opposition, d'accès et de rectification peuvent être exercés gratuitement sur demande adressée à LEMON WAY par courrier électronique à l'adresse email suivante : [reclamation@lemonway.fr](mailto:reclamation@lemonway.fr) ou par courrier à l'adresse suivante :

Société LEMON WAY  
Service Réclamation  
14, rue de la Beaune  
93100 Montreuil

## 17-CONVENTION DE PREUVE

Les communications effectuées par le biais de courrier électronique ainsi

que via l'Espace Client disponible sur le Site Internet sont des modes de communication valablement admis à titre de preuve par le Client et LEMON WAY.

Toutes les informations enregistrées dans les bases de données informatiques du Système Lemon Way relatives notamment aux instructions et confirmations de paiement reçues d'Clients, aux demandes de Retrait et à l'exécution des opérations par LEMON WAY, aux notifications adressées par le Client et/ou LEMON WAY, ont, jusqu'à preuve du contraire, la même force probante qu'un écrit signé sur un support papier, tant en ce qui concerne leur contenu qu'en ce qui concerne la date et l'heure à laquelle ils ont été effectués et/ou reçus. Ces traces inaltérables, sûres et fiables sont gravées et conservées dans les systèmes informatiques de LEMON WAY.

Les documents de LEMON WAY reproduisant ces informations, ainsi que les copies ou reproductions de documents produits par LEMON WAY ont la même force probante que l'original, jusqu'à preuve du contraire.

## 18-BLOCAGE DU COMPTE

La suspension temporaire et immédiate d'un Compte de paiement peut être prononcée par LEMON WAY pour toute raison à l'appréciation de LEMON WAY et notamment :

- si le Client n'a pas respecté les dispositions du Contrat,
- si le Client a fourni à LEMON WAY des données d'identification inexactes, périmées ou incomplètes
- en cas de risque de fraude, de blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ou de risque pouvant affecter la sécurité du Compte de paiement ou du Système LEMON WAY :- cas de risque sensiblement accru d'incapacité par le Client de s'acquitter de son obligation de paiement,
- en cas de réception par LEMON WAY d'un nombre important de remboursement, d'annulation d'ordres ou de contestation pour ordres non autorisés.

Cette décision est motivée et notifiée au Client par tout moyen. La suspension du Compte de paiement ayant pour objet de protéger le Client, elle ne pourra en aucun cas donner lieu au versement de dommages intérêts au profit de ce dernier.

La réactivation du Compte de paiement se fera à la discrétion de LEMON WAY.

En fonction de la gravité du manquement aux Conditions Générales et notamment si le Bénéficiaire a vendu des Produits illicites, LEMON WAY se réserve le droit de résilier le Contrat conformément aux dispositions de l'article 19.

## 19-RESILIATION DU CONTRAT

Le Client peut résilier de plein droit le Contrat qui emportera clôture de son Compte de paiement par lettre recommandée avec avis de réception suivant le respect d'un préavis d'un mois. Il doit maintenir une Provision suffisante pour assurer la bonne fin des Opérations de paiement en cours pendant le délai nécessaire à leur dénouement et le paiement des frais dus par lui.

LEMON WAY peut résilier de plein droit le Contrat qui emportera clôture de son Compte de paiement par lettre recommandée avec avis de réception suivant un préavis de deux mois.

En cas de manquement grave d'une Partie, le Contrat-cadre peut être résilié avec effet immédiat par simple notification écrite par l'autre Partie. Il est entendu par manquements graves réalisés par le Client: communication de fausse information, exercice d'activité illégale, contraire aux bonnes mœurs, de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme, menaces à l'encontre de préposés de LEMON WAY ou du Partenaire, défaut de paiement, irrespect d'une obligation du Client au titre des présentes, résiliation des relations entre le Client et le Partenaire, surendettement ou pour les personnes morales nomination d'un mandataire ad hoc, d'un administrateur judiciaire, ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation. Il est entendu par manquements graves réalisés par LEMON WAY : communication de fausse information, irrespect d'une obligation au titre des présentes, nomination d'un mandataire ad hoc, d'un administrateur judiciaire, ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation.

En cas de modification de la réglementation applicable et de l'interprétation qui en est faite par l'Autorité de régulation concernée affectant la capacité de LEMON WAY ou de ses mandataires à exécuter les Opérations de paiement, le Contrat sera automatiquement résilié. Le Client ne pourra plus transmettre d'Ordre de paiement à compter de la date d'effet de la résiliation. Le Compte pourra être maintenu pendant une durée de 15 mois à l'effet de couvrir les éventuelles contestations et réclamations ultérieures. Les Opérations de paiement initiées avant la date d'effet de la résiliation ne seront pas remises en cause par la demande de résiliation et devront être exécutées dans les termes du Contrat.

La résiliation du Contrat entraîne la clôture définitive du Compte de paiement. La clôture d'un Compte de paiement ne pourra donner lieu à aucune indemnité quels que soient les éventuels dommages occasionnés par la fermeture de ce Compte de paiement. Le Client dont le Compte a été clôturé par LEMON WAY n'est pas autorisé, sauf accord exprès de LEMON WAY, à ouvrir un autre Compte de paiement. Tout Compte de paiement ouvert en violation de cette disposition pourra être immédiatement clôturé par LEMON WAY, sans préavis.

La Provision sur le Compte de paiement objet de la clôture donnera droit à un virement au profit du Client titulaire de ce compte suivant ses instructions sous réserve des opérations en cours et des éventuels impayés, rejets bancaires ou oppositions à venir. Si un successeur est désigné par LEMON WAY, il pourra être proposé au Client de clôturer son Compte de paiement et de transférer la Provision sur un nouveau compte de paiement ouvert dans les livres de l'établissement désigné comme successeur.

LEMON WAY se réserve le droit de demander en justice réparation du préjudice qu'elle aurait subi du fait de la violation du Contrat. La clôture du Compte de paiement pourra donner lieu à des frais dans la limite du l'article L. 314-13 du Code Monétaire et Financier.

## 20-MODIFICATION DU CONTRAT

Tout projet de modification du Contrat est communiqué sur support papier ou sur un autre support durable au Client au plus tard deux mois avant la date d'application proposée pour son entrée en vigueur.

En l'absence de contestation écrite par lettre recommandée avec AR adressée à LEMON WAY par le Client avant l'expiration de ce délai de deux mois, ce dernier est réputé avoir accepté ces modifications. En cas

de refus de la modification proposée, le Client peut résilier sur demande écrite le Contrat sans frais, avant la date d'entrée en vigueur proposée de celle-ci. Cette demande n'affecte pas l'ensemble des débits (frais, cotisations, paiement) dont le Client reste redevable.

## 21- DISPOSITIONS SPECIFIQUES APPLICABLES AUX CLIENTS PERSONNES PHYSIQUES

### 21.1 - Décès

En cas de décès du Client titulaire du Compte Principal, LEMON WAY doit en être avisé le plus rapidement possible par les ayant droits ou leur mandataire. Si cet avis est donné verbalement, il doit être confirmé par écrit. Dès réception de cet écrit, LEMON WAY veillera à ce qu'aucune opération ne soit effectuée sur les Avoirs éventuels et procédera à la clôture de l'Espace Client, ce qui aura pour conséquence la clôture du Compte Principal.

Si les Avoirs que LEMON WAY détient au nom du défunt sont supérieurs au frais permettant de supporter les coûts de Retrait, ils pourront par dérogation à l'article 17 des présentes Conditions Générales, faire l'objet d'un Retrait en faveur des ayants-droits uniquement en cas de production par ces ayants-droits ou leur mandataire des pièces probantes, selon la législation applicable, établissant la dévolution de la succession ainsi que de toute autre pièce que LEMON WAY jugerait nécessaire. A défaut de virement pour quelle que raison que ce soit, y compris l'absence de production de document probant à LEMON WAY, les dispositions de l'article 13 des présentes Conditions Générales s'appliqueront à la Provision.

## 22-DISPOSITIONS SPECIFIQUES APPLICABLES AUX CLIENTS PERSONNES MORALES

Dans le cas où le taux de fraude à la carte bancaire ou à tout autre moyen de paiement utilisé par les payeurs, est supérieur à 0.2% en moyenne par rapport au montant mensuel total des paiements, LEMON WAY se réserve le droit d'appliquer des pénalités.

Les paiements ne sont pas garantis par LEMON WAY.

Le Client personne morale doit satisfaire aux règles VISA et MASTERCARD, notamment en ce qui concerne son activité.

Un formulaire de déclaration d'activité et de classification du risque est donné au Client personne morale à l'entrée en relation, puis signé par le Client. A tout instant, l'activité doit être légale, et conforme à la nature de l'activité déclarée dans le dit formulaire. Les activités, même légales, non acceptées par LEMON WAY, figurent sur le dit formulaire.

LEMON WAY répercuta au débit du compte de paiement des personnes morales, les opérations rejetées, comme par exemple les ChargeBack, et autres amendes qui peuvent être prononcées par VISA ou MASTERCARD.

## 23-GENERALITES

Au cas où des formalités administratives seraient nécessaires au titre de l'exécution des présentes Conditions Générales, LEMON WAY et le Client se prêteront mutuelle assistance pour la régularisation de ces formalités.

Si l'une quelconque des stipulations non substantielles des Conditions Générales est nulle au regard d'une règle de droit en vigueur, elle sera réputée non écrite, mais n'entraînera pas la nullité des présentes Conditions Générales.

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres et l'une quelconque des clauses des Conditions Générales il ne sera pas tenu compte des titres.

Le Client peut donner à une personne pouvoir d'effectuer sur son Compte de paiement et sous son entière responsabilité les Opérations de paiement telles que définies dans la procuracy. Le formulaire est fourni en ligne sur demande et doit être renvoyée à LEMON WAY. La procuracy ne prendra effet qu'à réception par ce dernier du formulaire dûment complété et sous réserve de l'acceptation par LEMON WAY. Celle-ci sera notifiée par tout moyen. Elle cesse automatiquement au décès du Client. Elle peut être révoquée à l'initiative du Client qui en informe le mandataire et LEMON WAY par lettre recommandée avec avis de réception. La résiliation prend effet à la date de réception de la résiliation par LEMON WAY. Le Client reste tenu des Opérations de paiement initiées pour son compte jusqu'à cette date par le mandataire désigné.

Le Client lève expressément LEMON WAY du secret professionnel relatif aux données du Compte de paiement à l'égard du mandataire désigné par la procuracy.

## 24-DROIT APPLICABLE ET JURISDICTIONS

Les présentes Conditions Générales sont rédigées par le droit français. Sauf disposition impérative contraire, tout litige relatif à leur exécution, leur interprétation ou sa validité, sera porté devant les cours et tribunaux compétents et à défaut de Paris.